

Questions orales

[Traduction]

ON DEMANDE UNE MESURE POUR PROTÉGER LES PENSIONS DES TRAVAILLEURS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre qu'il n'est nul besoin d'étudier le problème plus longtemps. Il est évident que les salariés qui ont cotisé pendant des années au régime de pension de leur société courent le risque de perdre leur régime de pension en même temps que leur emploi en période de récession économique, comme nous en connaissons pour le moment. Le ministre va-t-il proposer des mesures législatives pour modifier le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec pour que les sommes versées par les employés à un régime de pension privé ou public soient protégées exactement comme les investissements de la Banque Royale l'ont été dans le cas de CCM?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a visiblement besoin d'approfondir lui-même la question après avoir dit qu'il n'était nullement nécessaire d'étudier davantage le problème. Il m'a tout d'abord demandé si j'avais l'intention d'examiner la question, pour ensuite me dire qu'il était inutile de l'étudier plus à fond. Il devrait au moins s'efforcer de ne pas se contredire.

Le député préconise de modifier le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec pour atteindre l'objectif dont il a parlé. Or il sait ou devrait savoir qu'on ne peut obtenir ce résultat de cette manière. Les cotisations à ces régimes sont entièrement protégées, par le gouvernement du Québec dans le cas du Régime des rentes du Québec, et par le gouvernement du Canada dans le cas du RPC. En fait, le député s'inquiète au sujet des régimes de pension privés, lesquels n'ont pas de lien avec le Régime des rentes du Québec ni avec le Régime de pensions du Canada. Comme je l'ai déjà dit, plus de 80 p. 100 des régimes de pension du secteur privé sont régis par les provinces. Par conséquent, c'est au gouvernement des provinces concernées qu'il faudrait soumettre les cas dont il a parlé.

LA PROTECTION DES RÉGIMES DE PENSION PRIVÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai demandé au ministre non pas d'étudier la question plus à fond, mais bien d'enquêter sur ces situations précises. En outre, je sais évidemment que le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec ne protègent pas les salariés dans ce cas; autrement je n'aurais pas demandé qu'on modifie la loi en conséquence.

Le ministre reconnaît-il la nécessité de protéger les régimes de pension privés auxquels des salariés ont cotisé pendant toute leur vie? Admet-il qu'il existe au Canada un bon nombre de travailleurs de plus de 55 ans qui ne peuvent pas trouver du travail ni continuer à recevoir des prestations d'assurance-chômage ou bénéficier d'une autre forme d'aide, et qui ne peuvent même pas toucher l'argent de leur pension? Le gouvernement va-t-il entreprendre de négocier la modification des

dispositions concernant les pensions afin de protéger les cotisations versées par les travailleurs canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député veut savoir si le gouvernement fédéral va aborder ce problème avec les provinces et voir si ces dernières peuvent prendre des mesures dans leur propre domaine de compétence pour assurer une meilleure protection des régimes de pension, la réponse est évidemment affirmative. Nous l'avons déjà fait et nous continuerons à le faire.

Par contre, le député sait que nous ne pouvons et ne devons pas imposer des dispositions législatives aux provinces à cet égard.

* * *

● (1430)

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE
NORD

L'IMPORTANCE DE LA CONTRIBUTION CANADIENNE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le 18 novembre dernier, en réponse à une question que je posais à la Chambre, le ministre a déclaré, comme en fait foi le compte rendu à la page 28979: «Le Canada n'a pas de leçon à recevoir de personne en ce qui concerne sa contribution à l'OTAN». A peu près en même temps, le ministre remettait à ses collègues du cabinet un document qui affirmait entre autres ce qui suit:

Si une importante crise internationale devait se produire, les forces canadiennes n'aurait aucun pouvoir sérieux de dissuasion.

L'objectif fondamental de l'OTAN est la dissuasion. D'après ce que le ministre lui-même affirme dans le document qu'il a remis au cabinet, nous ne faisons rien pour dissuader. Pour affirmer sa propre crédibilité, le ministre avouera-t-il au moins qu'il se trompait en novembre dernier et que, en fait, le Canada ne fait aucun apport appréciable ni même modeste au pouvoir de dissuasion de l'OTAN?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce que j'ai dit en novembre était valable alors et le demeure encore aujourd'hui. Si le député était honnête, monsieur le Président, il reconnaîtrait qu'il a déjà fait des allégations de ce genre à maintes reprises au comité et que je lui ai répondu. S'il se reporte au compte rendu des délibérations du comité, il constatera que j'ai insisté sur l'importance de l'apport du Canada à l'OTAN. J'ai également signalé l'efficacité de cet apport.

Le député sait que ses allégations sont censées être tirées d'un document qui aurait fait l'objet d'une fuite. Il sait que j'ai refusé de commenter tout document de ce genre. En outre, monsieur le Président, si ce document existait et qu'il s'agissait d'un document du cabinet, il ne pourrait faire l'objet d'aucune remarque.

M. Andre: Monsieur le Président, on se demande comment le gouvernement peut espérer s'attirer le respect des Canadiens ou de nos alliés de l'OTAN par une attitude pareille.